

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 15 juin 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207736001

Accorder un contrat de services professionnels en aménagement et ingénierie à la firme Lemay CO inc. pour la réalisation d'études de faisabilité, de conception et l'analyse technique pendant la réalisation de plans et devis pour les lots 1 et 2 de la phase 2 du projet Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Saint-Marc. Dépense totale de 4 983 682,44 \$, taxes incluses (contrat : 4 449 716,46 \$ + contingences : 444 971,65 \$ + déboursés : 88 994,33 \$) - Appel d'offres public no 20-18091 (2 soumissions dont une seule conforme).

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207736001

Accorder un contrat de services professionnels en aménagement et ingénierie à la firme Lemay CO inc. pour la réalisation d'études de faisabilité, de conception et l'analyse technique pendant la réalisation de plans et devis pour les lots 1 et 2 de la phase 2 du projet Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Saint-Marc. Dépense totale de 4 983 682,44 \$, taxes incluses (contrat : 4 449 716,46 \$ + contingences : 444 971,65 \$ + déboursés : 88 994,33 \$) - Appel d'offres public no 20-18091 (2 soumissions dont une seule conforme).

À sa séance du 30 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère d'examen ci-dessous :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus 1 M\$, pour lequel :
 - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Le 3 juin dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les détails de ce contrat visant la réalisation d'études de faisabilité et de conception ainsi que de l'analyse technique au cours de la réalisation des plans et devis pour deux lots de la phase 2 du projet Sainte-Catherine Ouest. Les trois addendas publiés au cours de l'appel d'offres, d'une durée de 44 jours, ont permis d'apporter des corrections et des précisions au devis. Quant au critère d'examen, il se trouve que, parmi les 14 preneurs du cahier des charges, seulement deux firmes ont déposé une soumission, dont une a été jugée non conforme. Le Service est d'avis que le peu de soumissions reçues s'explique par l'envergure du projet jumelé à sa longue durée, sur quatre ans, dans un marché saturé. Le Service a conclu sa présentation en recommandant l'octroi puisque le prix obtenu est très similaire au prix de l'estimé de contrôle, voire inférieur de 3%.

En conclusion, la Commission retient que l'envergure et la durée de ce projet n'ont pas suscité l'intérêt d'un grand nombre de firmes. Elle est cependant rassurée des explications obtenues par rapport au suivi de l'échéancier de travaux prévu par le

Service dans ce secteur névralgique du centre-ville. En outre, la Commission salue l'obtention d'un juste prix dans le cadre de la planification d'aménagement d'espaces verts sur les trois tronçons de la rue Sainte-Catherine, à proximité de l'Université Concordia.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel :
 - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE207736001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.